

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CHENAL DES HAUTES MERS

Département de VENDÉE / Commune de TALMONT-SAINT-HILAIRE (85440)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Un peu en amont du village des Hautes Mers, au village de la Planche</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Village des Hautes Mers repérable sur le Scan Littoral mais pas le village de la Planche. Positionnement grâce à la donnée SIG transmise par la DDTM85 qui fixe bien la limite « un peu » en amont des Hautes Mers, et que nous avons donc reproduit à l'identique. Positionnement approché (incertitude < 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

